



PROGRAMME IEV

De COOPERATION TRANSFRONTALIERE ITALIE TUNISIE 2014-2020



Programme cofinancé par
l' **Union Européenne**

APPEL DE SÉLECTION EXPERT EXTERN PROJET BLOCKCHAIN MARE NOSTRUM

PROJET :

Vu le:

Règlement (UE, Euratom) 2018/1046 du Parlement européen et du Conseil du 18 juillet 2018 relatif aux règles financières applicables au budget général de l'Union ;

Règlement (CE, Euratom) no 2988/95 du Conseil, du 18 décembre 1995, relatif à la protection des intérêts financiers des Communautés européennes ;

Règlement IEV (CE) 232/2014 du Parlement européen et du Conseil du 11 mars 2014 instituant un instrument Européen de Voisinage ;

Règles d'application communes IEV (Règlement (UE) no 236/2014) énonçant des règles et des modalités communes pour la mise en œuvre des instruments de l'Union pour le financement des Projets

Règlement d'exécution IEV CTF (Règlement (CE) 897/2014) du 18 août 2014 fixant des dispositions spécifiques pour la mise en œuvre des programmes de coopération transfrontalière financés dans le cadre du règlement (UE) no 232/2014 du Parlement

Européen et du Conseil instituant un instrument européen de voisinage et ses modifications successives ;

Règlement (UE) no 1407/2013 de la Commission du 18 décembre 2013 relatif à l'application des Articles 107 et 108 du Traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides de minimis ;

Le Programme Opérationnel Conjoint IEV CT Italie Tunisie 2014-2020, adopté par la Commission européenne le 17 décembre 2015 (Décision n o C (2015) 9131;

Tous les manuels et lignes directrices publiés par le Programme, dans leur dernière version;

La Convention de Financement signée entre la Commission Européenne et la Tunisie ;

Les Règles et dispositions nationales applicables au Bénéficiaire Principal et aux partenaires et contenues dans le système de gestion et de contrôle des documents ;

Le Contrat de subvention et toutes ses annexes, signées entre le Bénéficiaire Principal et l'Autorité de Gestion.

Le décret du directeur général n. 186 du 12/04/2022 l'admission au financement du projet "BLOCKCHAIN MARE NOSTRUM" a été ratifiée Programme cofinancé par l'Union Européenne





PROGRAMME IEV

De COOPERATION TRANSFRONTALIERE ITALIE TUNISIE 2014-2020



Programme cofinancé par
l' **Union Européenne**



I. CONTEXTE

Cadre général :

Dans le cadre du programme ENI de coopération transfrontalière Italie-Tunisie 2014-2020, le COSVAP- District de la pêche et de la croissance bleue en tant que partenaire n.2 du projet BLOCKCHAIN MARE NOSTRUM, avec le groupe de partenaires :

Groupement Interprofessionnel des Produits de la Pêche (GIPP) - Bénéficiaire Principal;

So. Gest Ambiente S.r.l

SQI Services;

Commune de Mazara del Vallo;

Cermed;

Poursuivra les objectifs suivants

Considérant que le projet prévoyait une articulation des activités sur 24 mois (2020-2022), des retards dans la signature de la convention de subvention ont entraîné une concentration pour une durée 15 mois maximum, sous réserve de prorogations du projet. Le projet vise à satisfaire les consommateurs et permet aux entreprises de pêche locales italiennes et tunisiennes de garantir la transparence en créant une "BLOCKCHAIN". Le projet créera deux pôles de coopération transfrontalière qui interagissent avec l'objectif commun de développement,



PROGRAMME IEV

De COOPERATION TRANSFRONTALIERE ITALIE TUNISIE 2014-2020



Programme cofinancé par
l' **Union Européenne**

d'intégration et de transfert de technologie pour la gestion durable des ressources halieutiques, basé sur un nouveau modèle de développement économique: la Blockchain.

La Blockchain est la technologie parfaite pour les produits de la pêche: reproduction numérique de l'historique des produits, accès en temps réel aux actualités via des tableaux de bord et, en cas de problème, possibilité de reconstruire la chaîne pour en identifier la cause.

Le projet encourage les parties prenantes à partager des données. Cela donnera une plus grande visibilité et force aux petites et moyennes entreprises de la Méditerranée

II. OBJECTIFS :

Le COSVAP aura le rôle d'impliquer les bateaux de petite pêche, dont la pêche n'est pas appétissante pour le marché, la communication interne et externe et l'échange de know-how pour mettre en application la coopération transfrontalière entre Italie et Tunisie.

OBJECTIFS SPECIFIQUES :

L'objectif immédiat du projet Blockchain Mare Nostrum est de donner plus d'intensité aux business coopération avec la création d'une Blockchain commune visant au développement, à la qualification et à l'intégration du secteur de la pêche artisanale en Italie et en Tunisie. À la fin du projet, les participants seront en mesure de promouvoir cette méthodologie pour faciliter leur extension à d'autres communautés de la pêche artisanale, garantissant ainsi la durabilité du projet.

ACTIVITÉS DU DISTRETTO DELLA PESCA E CRESCITA BLU À L'INTÉRIEUR DU PROJET

- Planifier la communication -

Le plan de communication comprendra objectifs, destinataires, messages clés par groupe cible, canaux de communication, activités de communication prévues un calendrier indicatif, indicateurs pour groupe





PROGRAMME IEV

De COOPERATION TRANSFRONTALIERE ITALIE TUNISIE 2014-2020



Programme cofinancé par
l' **Union Européenne**

cible, moyens de vérification et rétroaction, ressources humaines et ressources financières.

- Impliquera les petites entreprises de pêche pour participer au projet
- Actions de valorisation permettant de décrire la valeur ajoutée produite par les initiatives de mobilité entre l'Italie et la Tunisie.

TÂCHES / RESPONSABILITÉS / DEVOIRS COMME DEMANDÉ



Le responsable de la communication activera un plan de communication qui devra être approuvé par l'autorité de gestion. Le plan de gestion devra assurer une bonne visibilité pendant toute la durée du projet.

La communication devra s'adresser à la société civile et aux parties prenantes des deux pays : Italie-Tunisie.

Le plan de communication comprendra des objectifs, des destinataires et des outils messages clés par groupe cible, canaux de communication, activités de communication planifiées, calendrier indicatif, indicateurs à l'intention des groupes cibles, moyens de suivi et de retour d'information, ressources humaines et ressources financières.

Une procédure de sélection par comparaison de CV et entretien d'aptitude est lancée pour l'attribution d'une mission professionnelle pour la communication et la diffusion des activités du projet.

Article 1

LES ACTIVITÉS COUVERTES PAR LA MISSION

La mission consiste à garantir au donneur d'ordre une assistance technique appropriée pour la réalisation de ses activités.

Les activités de communication et de diffusion du projet

La personne désignée soutient notamment le projet dans la mise en œuvre des activités suivantes :



PROGRAMME IEV

De COOPERATION TRANSFRONTALIERE ITALIE TUNISIE 2014-2020



Programme cofinancé par
l' **Union Européenne**

1. la mise en œuvre du plan de communication du projet et l'évaluation de tous les produits typographiques et/ou multimédia à réaliser au cours du projet ;
2. la gestion des relations avec les partenaires du projet et leurs bureaux de presse pour la définition, la présentation et la diffusion des résultats du projet
3. la gestion des relations avec les parties prenantes locales ;

Article 2

EXIGENCES PROFESSIONNELLES POUR L'ADMISSION À LA SÉLECTION

Les conditions d'admission à la sélection visée par le présent avis public sont, sous peine d'exclusion, les suivantes

- La jouissance des droits civils et politiques dans les États de nationalité ou d'origine ;
 - Ne pas avoir fait l'objet d'une condamnation et ne pas avoir de procédure pénale en cours qui empêche, conformément à
- Les dispositions en vigueur, l'établissement d'une relation de travail avec l'Administration publique.
- Administration ;
- Possession d'un numéro de TVA ;
 - Possession d'un master ou d'un diplôme équivalent s'il a été obtenu à l'étranger ;
 - Expérience professionnelle antérieure et documentée d'au moins 5 ans dans la gestion de la communication dans le cadre de projets ou pour des organismes et/ou institutions publics.
 - Connaissance avancée de l'italien et du français, selon le Cadre européen commun de référence pour les langues (C1).

Cadre européen de référence pour les langues (C1) ;

- Excellente connaissance informatique des programmes de traitement de texte, de tableur et de présentation, Office ou similaire.
- Fortes capacités en communication, organisation et présentation ;
- La documentation du candidat doit être en italien et en français (langue officielle du projet) ;

Article 3





PROGRAMME IEV

**De COOPERATION TRANSFRONTALIERE
ITALIE TUNISIE 2014-2020**



Programme cofinancé par
l' **Union Européenne**

MODE D'EXÉCUTION ET DURÉE

Le professionnel est tenu d'effectuer toutes les activités, même accessoires, nécessaires à la bonne exécution des obligations contractuelles et à la parfaite exécution du service confié. Dans l'accomplissement de sa tâche, le professionnel agira en accord avec et sous la supervision du client (en la personne du coordinateur de projet). Le





PROGRAMME IEV

De COOPERATION TRANSFRONTALIERE ITALIE TUNISIE 2014-2020



Programme cofinancé par
l' **Union Européenne**

Professionnel s'engage à exercer son activité en coordination avec le groupe de travail et à cette fin, le professionnel est censé participer à des réunions de coordination avec les acteurs susmentionnés, en ligne ou en personne.

La mission durera de la date de signature du contrat jusqu'à la fin du projet prévue le 31/12/2023 sauf prolongation accordée par l'AG.

Article 4

RÉMUNÉRATION

La rémunération totale pour la durée de la mission, y compris la TVA et les éventuels coûts sociaux, de sécurité sociale et d'assistance, est de 5.000.00 €

Le paiement de la rémunération sera effectué en trois (3) tranches comme suit :

- 1- Premier versement égal à 30% du montant convenu après 90 jours suivant la signature du contrat sur Présentation d'une facture et des feuilles de temps dûment complétées ;
- 2- Deuxième versement égal à 30% du montant convenu suite à la présentation du rapport intermédiaire et à la réception du deuxième préfinancement par l'AG et à la présentation d'une facture et des feuilles de temps dûment complétées ;
- 3- Troisième paiement égal au solde du montant convenu sur présentation de la facture et des feuilles de temps dûment remplies.





PROGRAMME IEV

De COOPERATION TRANSFRONTALIERE ITALIE TUNISIE 2014-2020



Programme cofinancé par
l' **Union Européenne**

Article 5

DATE DE DÉBUT PROVISOIRE

Le début de la collaboration est soumis à la notification de sélection dûment signée par le représentant du COSVAP.

6. LIEU DE TRAVAIL

Le candidat pourra exercer son activité de manière autonome par e-mail ou autres formulaires télématiques, des réunions en ligne ou sur une plateforme.

En cas de besoin de participer à certaines réunions en présence au siège du COSVAP ou chez certains partenaires du projet, l'expert doit assurer la présence en personne, les dépenses des missions seront couvertes par le budget du projet.





PROGRAMME IEV

De COOPERATION TRANSFRONTALIERE ITALIE TUNISIE 2014-2020



Programme cofinancé par
l' **Union Européenne**

7. PRÉSENTATION DES CANDIDATURES ET PROCÉDURES DE SÉLECTION

Le formulaire de demande (AF) doit être rempli selon le formulaire ci-joint (Annexe A), datée et signée par le candidat (copie originale, numérisée ou PDF avec signature numérique seront acceptés).

Le formulaire de demande doit être accompagné :

- CV européen (les originaux, copie scannée ou PDF avec signature numérique seront acceptés);
- Une copie d'un document d'identité valide;

Le formulaire de demande doit être envoyé par courrier électronique certifié (PEC) distrettopesca@consorzio-pec.it avant le 30 Janvier 2023 au C.A. de la Dr. Angelita Marino (coordinatrice du projet).

L'objet de l'e-mail doit indiquer ce qui suit : "SELECTION D'UN RESPONSABLE DU LE COMMUNICATION - PROJET Blockchain Mare Nostrum

8. LES CRITÈRES DE SÉLECTION

La commission de sélection adoptera les critères de sélection suivants.

CRITÈRES DE SÉLECTION

La commission de sélection adoptera les critères de sélection suivants.





PROGRAMME IEV

De COOPERATION TRANSFRONTALIERE ITALIE TUNISIE 2014-2020



Programme cofinancé par
l' **Union Européenne**



Expérience professionnelle au-delà de ce qui est requis	10 points pour chaque année dépassant l'année requise pour participer.
Expérience en tant que responsable de la communication dans des projets	10 points pour chaque année dépassant l'année de participation obligatoire
Toute qualification (diplôme spécifique, maîtrise, certificats), qui sera évaluée de manière discrétionnaire par le comité de sélection aux fins de la liste de classement finale.	
Connaissance d'une troisième langue étrangère	1 point par langue connue

La date limite de la présentation des demandes est le 30 janvier 2023.

Les curricula reçus à la date prévue seront examinés par la commission désignée par le Conseil d'Administration du COSVAP - District de Pêche et Croissance Bleue.

Si une seule candidature est reçue, la commission analysera le profil envoyé et, en présence des conditions requises, attribuera la mission.

10. TRAITEMENT DES DONNÉES PERSONNELLES

Les données qui entreront en possession du Distretto della Pesca e Crescita Blu - COSVAP, seront traitées conformément et aux fins du décret législatif 196/2003 et conformément aux articles 13 et 14 du règlement (UE) n. 2016/679 du Parlement Européen et du Conseil du 27 avril 2016 concernant la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel, ainsi que la libre circulation de ces données (**règlement**



PROGRAMME IEV

**De COOPERATION TRANSFRONTALIERE
ITALIE TUNISIE 2014-2020**

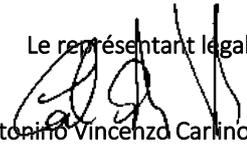


Programme cofinancé par
l' **Union Européenne**

général sur la protection des données, ci-après également dénommé «règlement» ou «GDPR») et abrogeant la directive 95/46 / CE.



Le représentant légal


Antonino Vincenzo Carino



PROGRAMME IEV

**De COOPERATION TRANSFRONTALIERE
ITALIE TUNISIE 2014-2020**



Programme cofinancé par
l' Union Européenne

Annexe A

Formulaire de demande

Le soussigné _____

Né à _____ **le** _____

Résident en _____ **rue** _____

N ° de téléphone _____ **portable** _____

E-mail _____

Numéro de sécurité sociale _____

**Demande pour être éligible à participer à la sélection de « RESPONSABLE de la
COMMUNICATION - PROJET BLOCK CHAIN**

Et déclare à cet effet

- **d'être un citoyen** _____ ;
- **de jouir des droits civils et politiques de l'Etat** _____ ;
- **de ne pas avoir été licencié, dispensé ou déclaré déchu de la relation de travail avec un Public**

Administration;



PROGRAMME IEV

**De COOPERATION TRANSFRONTALIERE
ITALIE TUNISIE 2014-2020**



Programme cofinancé par
l' Union Européenne

- **de ne pas avoir été soumis à des condamnations à la confiscation de la fonction publique;**
- **que les informations fournies dans le curriculum vitae sont vraies, d'être au courant de - conformément à l'art.76 sur**

Le Décret Présidentiel du 28 décembre 2000 n. 445 - fausses déclarations, fausseté des faits et

Le recours à de faux documents est sanctionné par le code pénal et des lois spéciales.

En particulier, il déclare posséder les conditions requises visées au point 2 de l'annonce

En ce qui concerne le traitement des données à caractère personnel, le soussigné donne son consentement au traitement de celles-ci conformément aux finalités et aux méthodes visées dans le décret législatif 196/2003 et tel que modifié ;

Il annexe la documentation suivante pour cette application :

1. Curriculum vitae dûment signé ;

2. Photocopie d'un document d'identité en cours de validité.

3. Autre _____